



LES CH DE SAINTONGE ET DE SAINT-JEAN-D'ANGÉLY, L'EPD DE MATHA ET L'EMS DE SAINT-SAVINIEN RECRUTENT...

UN MEDECIN COORDONNATEUR TEMPS PARTIEL 0.40 ETP

STATUTS POSSIBLES

Praticien hospitalier – Praticien contractuel

LES ETABLISSEMENTS ET LEURS ENVIRONNEMENT

Situés au cœur de la Charente-Maritime en région Nouvelle-Aquitaine, les Centres Hospitaliers de Saintonge (établissement de recours) et de Saint-Jean-d'Angély, ainsi que les établissements médico-sociaux de Matha et de Saint-Savinien sont engagés dans une coopération active au travers d'une direction commune représentant près de 1300 lits et 3000 collaborateurs.

En savoir + sur le Centre Hospitalier de Saintonge et la ville de Saintes :

[CH de Saintonge - Ville de Saintes](#)

En savoir + sur le Centre Hospitalier de Saint-Jean-d'Angély et la ville :

[CH de Saint-Jean-d'Angély - Ville de Saint-Jean-d'Angély](#)

En savoir + sur les établissements médico-sociaux :

www.ch-saintonge.fr / www.ch-angely.fr

LE POSTE

PRESENTATION DE L'INSTITUTION, DU SITE ET DU SERVICE

L'EPD de MATHA est un établissement autonome qui regroupe 4 structures réparties sur deux résidences :

- Le Foyer La Passerelle qui accueille des adultes en situation de handicap et qui est composé d'un Foyer Occupationnel accueillant 50 résidents et 6 usagers de l'accueil de jour et d'un Foyer d'Accueil Médicalisé de 10 résidents ;
- La Résidence du Val d'Antenne qui accueille des personnes âgées dépendantes et qui est, quant à elle, composée d'un EHPAD accueillant 62 résidents et 6 usagers de l'accueil de jour et d'un EHPAD Spécialisé de 18 résidents.

L'EPD de Matha fait partie d'une direction commune de 4 établissements : les CH de Saintonge et de Saint-Jean-d'Angély, les ESMS de St Savinien et l'EPD de Matha.

Services de compétences du Médecin coordonnateur :

- L'EHPAD
- L'EHPAD spécialisé

LES MISSIONS

Sous la responsabilité et l'autorité administratives du responsable de l'établissement, le médecin coordonnateur qui assure l'encadrement médical de l'équipe soignante :

- Elabore, avec le concours de l'équipe soignante, le projet général de soins, s'intégrant dans le projet d'établissement, et coordonne et évalue sa mise en œuvre ;
- Donne un avis sur les admissions des personnes à accueillir en veillant notamment à la compatibilité de leur état de santé avec les capacités de soins de l'Institution ;
- Préside la commission de coordination gériatrique chargée d'organiser l'intervention de l'ensemble des professionnels salariés et libéraux au sein de l'établissement (au minimum une fois par an) ;
- Évalue et valide l'état de dépendance des résidents et leurs besoins en soins requis à l'aide des référentiels AGGIR et PATHOS ;
- Veille à l'application des bonnes pratiques gériatriques, y compris en cas de risques sanitaires exceptionnels, formule toute recommandation utile dans ce domaine et contribue à l'évaluation de la qualité des soins ;
- Coordonne la réalisation d'une évaluation gériatrique et, dans ce cadre, peut effectuer des propositions diagnostiques et thérapeutiques, médicamenteuses et non médicamenteuses. Il transmet ses conclusions au médecin traitant ou désigné par le résident. L'évaluation gériatrique est réalisée à l'entrée du résident puis en tant que de besoin ;
- Contribue auprès des professionnels de santé exerçant dans l'établissement à la bonne adaptation aux impératifs gériatriques des prescriptions de médicaments, des produits et prestations. Il prend en compte les recommandations de bonnes pratiques existantes en lien avec le pharmacien chargé de la gérance de la pharmacie à usage intérieur ;
- Contribue à la mise en œuvre d'une politique de formation et participe aux actions d'information des professionnels de santé exerçant dans l'Etablissement ;
- Elabore un dossier type de soins, participe à l'adaptation du dossier type de soins de l'Etablissement ;
- Coordonne, avec le concours de l'équipe soignante, un rapport annuel d'activité médicale qu'il signe conjointement avec le directeur de l'Etablissement. Ce rapport retrace notamment les modalités de la prise en charge des soins et l'évolution de l'état de dépendance et de santé des résidents ;
- Identifie les acteurs de santé du territoire afin de fluidifier le parcours de santé des résidents. A cette fin, il donne un avis sur le contenu et participe à la mise en œuvre de la ou des conventions conclues entre l'établissement et les établissements de santé au titre de la continuité des soins ainsi que sur le contenu et la mise en place, dans l'établissement, d'une organisation adaptée en cas de risques exceptionnels. Il favorise la mise en œuvre des projets de télémédecine ;
- Identifie les risques éventuels pour la santé publique dans les établissements et veille à la mise en œuvre de toutes mesures utiles à la prévention, la surveillance et la prise en charge de ces risques ;
- Réalise des prescriptions médicales pour les résidents de l'Etablissement en cas de situation d'urgence ou de risques vitaux ainsi que lors de la survenue de risques exceptionnels ou collectifs nécessitant une organisation adaptée des soins, incluant la prescription de vaccins et d'antiviraux dans le cadre du suivi des épidémies de grippe saisonnière en établissement (le médecin coordonnateur peut intervenir pour tout acte, incluant l'acte de prescription médicamenteuse, lorsque le médecin traitant ou désigné par le patient ou son remplaçant n'est pas en mesure d'assurer une consultation par intervention dans l'établissement, conseil téléphonique ou télé prescription) ;
- Elabore, après avoir évalué leurs risques et leurs bénéfices avec le concours de l'équipe médico-sociale, les mesures particulières comprises dans l'annexe au contrat de séjour relative à la liberté d'aller et venir.

Le poste est à pourvoir dès que possible.

PROFIL RECHERCHÉ

- Inscription au Conseil National de l'Ordre des Médecins en France.
- Diplômes, permis, certificats exigés pour le poste :
 - DES de gériatrie,
 - ou Capacité de gérontologie ou diplôme d'université de médecin coordonnateur d'EHPAD
 - ou, à défaut, d'une attestation de formation continue.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT VOUS POUVEZ CONTACTER :

- Le président de CME, Monsieur le Docteur Jean-Jacques GICQUEL, Secrétariat : 05 46 95 10 76
- Le Directrice de l'EPD de Matha, Madame Amélie LE GOFF, a.le-goff@ch-saintonge.fr, Secrétariat : 05 46 58 50 03
- La Directrice des Affaires Médicales, Madame Laurence Couloudou, l.couloudou@ch-saintonge.fr . 06 32 32 18 39
- Le service des Affaires Médicales, aff-medicales@ch-saintonge.fr, 05 46 95 12 46